



## **EXTRAIT DE PÉTITION** **(Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 622 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**ATTENDU QUE** les microbilles sont de petites particules de plastique de moins de 1 mm de diamètre, qui passent à travers nos systèmes de filtration de l'eau et sont présentes dans nos lacs et rivières;

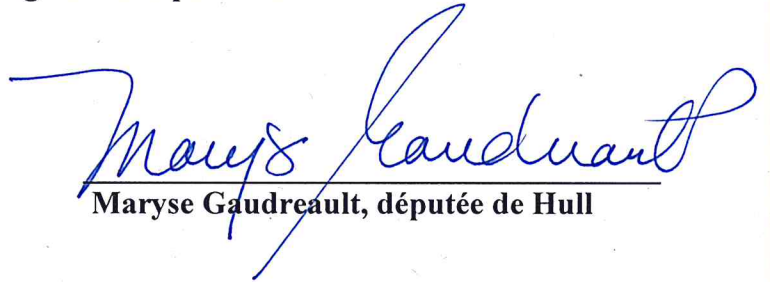
**ATTENDU QUE** la présence de ces microbilles dans les cours d'eau augmente et qu'elles contribuent à la pollution par le plastique dans nos lacs et rivières d'eau douce;

**ATTENDU QUE** la recherche scientifique et les données recueillies jusqu'à présent révèlent que les microbilles qui sont présentes dans notre système d'alimentation en eau stockent des toxines, que des organismes confondent ces microbilles avec des aliments et que ces microbilles peuvent se retrouver dans notre chaîne alimentaire;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale d'interdire la création et l'ajout de microbilles aux produits cosmétiques et à tous les autres produits de santé et de beauté connexes et demandons au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'effectuer une étude annuelle pour analyser les eaux et déceler la présence de microbilles.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**



Maryse Gaudreault, députée de Hull

15.09.22

Date de signature de l'extrait